

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 13	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 2
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 4 juin 2019

Vote(s) pour : 35

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Mardi 11 juin 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2019-06-11-BD-12 :

Versement d'une cotisation à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle (ADIL57).

Rapporteur : Madame Isabelle KAUCIC

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2011-2019 et notamment son Orientation 4 « *Partager la politique de l'Habitat et renforcer les partenariats* »,

VU la délibération du Bureau du 1^{er} décembre 2014 décidant l'adhésion de Metz Métropole à l'ADIL57,

CONSIDERANT que l'ADIL assure une mission d'information et de conseil auprès du public sur toutes questions relatives aux champs de l'habitat et du Logement, qu'elles soient juridiques, fiscales ou financières,

CONSIDERANT que l'ADIL est un relais de communication et d'information de la politique conduite par l'agglomération en matière d'habitat et notamment sur ses dispositifs d'accès sociale à la propriété et de réhabilitation du parc privé,

CONSIDERANT que Metz Métropole confie des missions spécifiques à l'ADIL57, notamment dans le cadre des actions menées envers les copropriétés dégradées de l'agglomération,

DECIDE de verser la cotisation dont le montant par habitant est fixé annuellement par le Conseil d'Administration et qui s'élève à 0,1028 € par habitant (Base INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2019, recensement de la population 2016 : 222 146 habitants) soit un montant total de 22 837 € pour l'année 2019.

Pour extrait conforme
Metz, le 12 juin 2019
Pour le Président, et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Résumé de l'acte

057-200039865-20190611-06-2019-DB12-DE

Numéro de l'acte : 06-2019-DB12
Date de décision : mardi 11 juin 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Versement d'une cotisation à l'Agence
Départementale d'Information sur le Logement de
la Moselle (ADIL57)
Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 13/06/2019
Numéro AR : 057-200039865-20190611-06-2019-DB12-DE
Document principal : 99_DE-12.pdf

Historique :

13/06/19 09:13	En cours de création	
13/06/19 09:14	En préparation	Catherine DELLES
13/06/19 09:30	Reçu	Catherine DELLES
13/06/19 09:32	En cours de transmission	
13/06/19 09:33	Transmis en Préfecture	
13/06/19 09:35	Accusé de réception reçu	